



AVIS AMIABLE

TRAVAILLEUR INDEPENDANT

URSSAF RHONE ALPES
TSA 40001

3121C 381

A GRENOBLE, le 28 Janvier 2014

38046 GRENOBLE CEDEX 9
Tél.: 3957-www.urssaf.fr

9920/1411 / 001 / 256

00256P/01F/01



POUR NOUS CONTACTER

DEPARTEMENT RECOUVREMENT - TEL 39
57

RÉFÉRENCES

N° Siret

N° Compte

N° Dossier

Page 1 / 2 4214

A défaut de règlement ou de réaction de votre part, une procédure de recouvrement sera engagée.

Monsieur,

Votre compte indique que vous êtes redevable d'une somme dont vous trouverez le détail ci-dessous (ce relevé tient compte des déclarations et versements enregistrés jusqu'au 27/01/2014). Je vous invite à régulariser votre situation dans les 8 jours. Mes collaborateurs se tiennent à votre disposition si vous rencontrez des difficultés de paiement ou pour tout renseignement complémentaire concernant votre dossier.

Respectueusement,
La Direction.

MOTIF DE MISE EN RECOUVREMENT	Période	Cotisations mensuelles *	Régularisation annuelle	Majorations Pénalités	Versements	
					Date	Montant
Régularisation annuelle.	Année 2013	185,00		9,00		
	Cotisations dûes		Pénalités	Majorations	Montant à déduire	
	Total	185,00		9,00	Total à payer	
	* Conformément à l'échéancier qui vous a été adressé.				194,00	194,00

COUPON A RETOURNER A L'URSSAF

AVIS AMIABLE DE RECOUVREMENT

MONTANT À PAYER

194,00

ÉTABLISSEMENT

RÉSERVÉ À L'ORGANISME

N° Siret
N° Compte
N° Dossier
Période

SNV2-PC22A56-3121C -381-4214

URSSAF RHONE ALPES
TSA 40001
38046 GRENOBLE CEDEX 9

+97>91>827000002120279022>1362>

19400+